

Délibération n°240059

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 17/09/2024 Date d’Affichage : le 17/09/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 25/09/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire expose :

Lors de la construction du lotissement du quartier Champfleury, dans les années 90, les propriétaires ont rétrocédé à la commune les voiries et trottoirs par une procédure d'abandon de terrain à la commune. Il s'avère que deux parcelles ont été oubliées, alors qu'elles constituent une partie du domaine public (trottoir longeant la rue de Champ Fleuri). Les propriétaires ont fait savoir leur souhait de régulariser cet oubli.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE	ADRESSE
Consorts VABRE	AK 156	36 m ²	rue de Champ Fleuri
Consorts VABRE	AK 163	183 m ²	rue de Champ Fleuri

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les actes et avenants nécessaires à ces cessions à la commune qui seront établis par l'Office notarial du 24 rue de Genève 81 000 Albi (notaire : Me CELESTE VIGNAT).

- **PRECISE** que l'ensemble des frais relatifs à ces cessions sera à la charge de la commune du Séquestre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

A large, complex handwritten signature in black ink, likely belonging to Stéphanie Alvernhe, the secretary of the meeting.



